

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement

Paris, le 30 janvier 2020

Communiqué de presse

Julien Denormandie publie les résultats du Logement d'abord en 2019 et fixe comme axe majeur en 2020 le renforcement de l'accompagnement

En deux ans, plus de 150 000 personnes sont sorties de la rue ou d'un centre d'hébergement vers un logement grâce au plan Logement d'abord. Beaucoup reste à faire tant les besoins sont importants et Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement, réaffirme la détermination du Gouvernement avec un renforcement inédit des moyens d'accompagnement pour l'accès au logement des plus démunis.

social vers et dans le logement

Lancé par le Président de la République en septembre 2017 pour répondre à la saturation des dispositifs d'hébergement, le plan Logement d'abord engage une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il repose à la fois sur un renforcement des capacités de mise à l'abri avec +14.000 places d'hébergement en deux ans et un meilleur accès au logement avec 70 000 sorties de la rue ou de centres d'hébergement vers un logement en 2018.

Ces premiers résultats se confirment en 2019 avec 81 000 personnes à la rue ou hébergées sorties vers un logement. L'ensemble des leviers ont été activés :

- logement social: plus de 51 000 personnes sont sorties de centres d'hébergement ou de la rue vers le parc social contre 47 000 l'an dernier et 41 000 en 2017;
- parc privé: 25.000 personnes ont bénéficié de l'intermédiation locative. Ce dispositif permet à un propriétaire privé de louer à un ménage précaire de façon sécurisée en passant par une association. La forte augmentation en un an (+20%) s'explique en particulier par l'accroissement du parc avec 8200 places nouvelles;
- logement adapté: près de 5000 personnes se sont installées en pensions de famille, qui allient logement privé et parties communes. Les 1 279 places créées en 2019 correspondent à des projets conçus avant le lancement du plan et le rythme devrait s'intensifier en 2020 et 2021.

Au total, ce sont ainsi plus de 150 000 personnes hébergées ou à la rue qui ont pu accéder à un logement en deux ans avec le plan Logement d'abord. S'agissant plus spécifiquement des réfugiés, 20 800 ont pu accéder à un logement en 2019 grâce à l'action de l'Etat en lien avec les associations et les collectivités.

Julien DENORMANDIE, ministre de la Ville et du Logement souligne que « ces résultats réels reposent sur l'implication et l'action de l'ensemble des acteurs de l'hébergement et de l'accès au logement. Au regard des besoins cependant, il s'agit désormais de franchir une nouvelle étape. Comme le souligne la fondation Abbé Pierre, la pierre angulaire de l'accès au logement est l'accompagnement. C'est l'axe majeur de l'acte II du Logement d'abord ».

C'est pourquoi, le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) sera renforcé dès 2020 à la suite d'un accord entre l'Etat et les bailleurs sociaux avec 15M€ supplémentaires apportés par ces derniers pour faciliter l'accès des personnes hébergées au logement mais aussi agir en amont pour prévenir les ruptures et favoriser le maintien dans le logement.

Ce renforcement vise à renforcer les liens entre monde de l'hébergement et monde du logement et à favoriser les partenariats entre bailleurs et associations. Il concernera l'ensemble du territoire avec une déconcentration du choix des projets en lien avec les besoins identifiés au niveau local et les actions des territoires de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord. Concrètement, le budget pour l'Île de France passera de 11 millions d'euros en 2019 à près de 17 millions d'euros en 2020. Une attention particulière sera faite pour l'Outre-Mer avec un quasi-doublement des crédits consacrés à 1,5 million d'euros.

En appui de cette réforme structurelle, l'acte II du Logement d'abord doit reposer sur de nouvelles méthodes et de nouveaux outils. Julien DENORMANDIE indique que « lors de mes visites dans les centres d'hébergement, je rencontre régulièrement des personnes prêtes au relogement, par exemple des travailleurs pauvres, qui sont depuis des mois hébergées et sans solution. Ce n'est pas faute de pouvoir compter sur le travail formidable des travailleurs sociaux mais ces derniers sont surchargés entre accompagnement social, l'accès aux soins, les enjeux de scolarisation des enfants ou encore la gestion de la vie en communauté. C'est pourquoi, je souhaite mettre en place une action pilote dédiée pour ces publics pour les orienter le plus rapidement vers un logement avec la mise sur pied d'une mission d'appui aux centres d'hébergement centrée à 100% sur l'accès au logement ».

L'action sera lancée dès le mois de février en lle de France, sous l'égide du préfet de région, préfet de Paris, pour renforcer la fluidité et désengorger les structures. 3 millions d'euros seront consacrés et plusieurs dizaines d'agents recrutés au sein de la structure pilote qu'est le groupement d'intérêt public « Habitat et interventions sociales », qui mène déjà des actions fortes pour l'Etat en matière de relogement des réfugiés et de coordination d'accès au logement. Cette mission d'appui aux centres d'hébergement aura deux grands objectifs :

- accélérer le relogement des personnes hébergées avec un objectif accompagnement de 1000 ménages supplémentaires ;
- former les travailleurs sociaux à l'accompagnement vers le logement en jouant un rôle de plate-forme de référence.

Ces efforts ne se font pas au détriment de la mise à l'abri des plus démunis. Au 27 janvier, l'Etat avait ouvert plus de 13 000 places hivernales dont près de 4500 en lle de France pour répondre aux besoins des personnes à la rue et faire face à la baisse des températures.

Pour en savoir plus sur toute l'action de la Dihal dans l'hébergement et l'accès au logement, consultez <u>la page en ligne</u> et <u>la chaîne Youtube</u>

Contact presse : 01 44 49 85 65 www.cohesion-territoires.gouv.fr